

Un 1^{er} mai déterminé

Il n'est évidemment pas question d'un état de grâce pour Emmanuel Macron, réélu le 24 avril. C'est ce que lui ont signifié les manifestants qui, dans le Finistère, sont descendus dans les rues de Brest, Quimper, Morlaix, Quimperlé, Pont-l'Abbé, Châteaulin et Carhaix, le 1^{er} mai à l'appel de l'intersyndicale (CGT, CNT, FSU, UNSA et Sud/Solidaires).



Plus de 3 000 manifestants dans le Finistère

« **L'Extrême-droite a été battue dimanche dernier et c'est une bonne nouvelle pour la démocratie et pour nos libertés individuelles et collectives. Pour autant, son score ainsi que sa progression par rapport au scrutin de 2017, sont sans équivoque** », ont regretté les porte-paroles de l'intersyndicale.

« C'est là le signe d'une profonde fracture de la société, d'un désarroi et d'une grande colère de nombreux citoyens.ne.s confrontés à l'injustice sociale, à la précarité et à la misère. Les élections ont aussi à nouveau été l'occasion pour l'Extrême-droite d'instrumentaliser la peur du déclassement social, de la précarité et de la pauvreté, au point qu'une partie de la population a été séduite par ses fausses mesures sociales. »

« La retraite à 65 ans est rejetée par près de 70% de la population. »

Élu en 2017 sur la promesse de contenir la poussée de l'Extrême-droite, Emmanuel Macron porte, avec le patronat, une lourde responsabilité dans la situation que connaît notre pays : deux candidats d'Extrême-

droite au lieu d'une et une nouvelle progression de l'abstention.

Or son projet électoral entend bien accélérer des politiques produisant ressentiment et désespérance sociale, aggravant les inégalités, divisant la société. « **L'intention affirmée par Emmanuel Macron, pendant la campagne, de continuer sa politique de casse des solidarités en remettant en cause les retraites et les services publics, en prévoyant d'accélérer la fragilisation du service public d'éducation et du statut de ses personnels, en liant l'obtention du RSA à du travail gratuit sont inacceptables. Nous combattons pied à pied leur mise en œuvre** », ont prévenu les porte-paroles de l'intersyndicale.

« Nos organisations sauront rapidement rappeler au Président et à son nouveau gouvernement qu'il existe une opposition majoritaire à ses projets notamment d'allongement de l'âge de la retraite à 65 ans rejeté par près de 70% de la population. Travailler plus longtemps, c'est vivre moins bien et moins longtemps. »

L'accroissement des inégalités n'est plus supportable. « **Pendant que la majorité de celles et ceux qui ont...**

CAP
FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 5/05/2022

SITE DE DEPOT
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Fête des travailleurs

Cette année encore l'ensemble des ministres, dont celle en charge de l'emploi, ont souhaité une « bonne fête du travail ». Il ne peut s'agir que d'une faute de frappe ou d'une étourderie.

En effet, tout comme le 8 mars n'est pas la journée des femmes, mais la journée des Droits des femmes, le 1^{er} mai n'est pas la Fête du travail, mais la journée internationale des droits des travailleurs.

Il y a bien eu une Fête du Travail en France mais elle fut peu célébrée : en effet, instituée par le maréchal Pétain en 1941, elle ne survécut fort heureusement pas à l'État français.

Le 1^{er} mai n'est pas une journée chômée, octroyée aux salariés en récompense d'une année de labeur. Depuis 1889, le 1^{er} mai est une journée internationale de revendications pour améliorer les conditions de vie de toutes celles et tous ceux qui ne disposent que de leur force de travail pour gagner leur vie.

...fait fonctionner le pays pendant ces deux ans de crise sanitaire continuent à avoir des salaires de misère et ne peuvent plus faire face aux prix qui s'envolent, la fortune des milliardaires a augmenté de 86 %, depuis le début de la pandémie. Les 1 % les plus riches ont vu leur niveau de vie augmenter de 2,8 % en moyenne. 69,4 milliards d'euros de dividendes ont été reversés aux

actionnaires de CAC40 en 2021. L'argent continue donc de couler à flot pour les nantis qui ne connaissent pas la crise.»

Enfin, l'intersyndicale a dénoncé **« ces entreprises qui font des bénéfiques et qui, malgré tout, osent licencier parce que c'est la bourse qui gouvernerait. Nous refusons ces licenciements, nous voulons des lois**

qui protègent les salarié.e.s, pas les actionnaires ».

Naturellement, de par sa dimension internationaliste, le 1^{er} mai 2022 était aussi dédié au peuple ukrainien, sous les bombes de l'armée de Poutine, mais aussi aux opposants et aux pacifistes russes qui risquent leur liberté en dénonçant cette guerre.

Dossier de la semaine

Agir avec respect et modestie

La politique du Département en matière de protection et de sauvegarde de l'enfance dans le Finistère, qui consiste à ne plus faire confiance au monde associatif, n'a pas fait l'objet d'un débat ont dénoncé, le 2 mai, Armelle Huruguen et Kévin Faure, co-présidents du groupe Finistère et Solidaires.



finistere-solidaires.fr

« **R**écemment la presse locale s'est faite l'écho de l'inquiétude des professionnels du secteur de la protection de l'enfance en Finistère. En effet, par une décision unilatérale, le président Maël De Calan a décidé de confier au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) l'ensemble des services d'accueil d'urgence pour les jeunes mineurs confiés au Conseil départemental, alors qu'ils étaient en partie portés, jusqu'à présent, par des associations finistéennes, dont Don Bosco.

Si nous sommes convaincus que les professionnels du CDEF peuvent mener à bien cette difficile mission, nous sommes heurtés, comme les professionnels du secteur associatif, par la méthode et par la philosophie à l'œuvre pour construire les politiques publiques en Finistère.

Tout d'abord, cette évolution dans la politique de la protection de l'enfance en Finistère est du seul

fait de Maël De Calan puisque cette politique n'a jamais été présentée, débattue, annoncée ou délibérée par le Conseil départemental du Finistère. Nous réclamons pourtant depuis des mois une présentation de la stratégie de l'exécutif sur la protection de l'enfance : nous sommes seulement avertis par les médias ou les professionnels heurtés et lisons comme les associations des appels à projets ponctuels du Département auxquels il faut répondre la veille pour le lendemain. Une reprise en interne de l'ensemble des services d'accueil d'urgence ne peut avoir un sens que si elle s'inscrit dans une réflexion globale sur l'accompagnement des enfants et jeunes finistéens confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et de la complémentarité à penser entre les structures du Conseil départemental, des associations, ainsi que les familles d'accueil.

« Cette politique n'a jamais été présentée, débattue, annoncée ou délibérée par le Conseil départemental. »

Nous dénonçons également la brutalité de l'annonce sans aucune anticipation, sans aucun échange préalable visant à accompagner l'évolution, sans aucune co-construction avec l'ensemble des associations finistéennes agissant dans ce secteur profondément humain. Nous sommes particulièrement inquiets de constater l'irrespect envers le tissu associatif en Finistère. Fort de nombreuses années de projets ancrés socialement et socialement dans notre Département, le tissu associatif est riche, dense et nous

sommes fiers d'apporter un soutien à cet engagement pour des valeurs qui nous sont chères. Depuis plus de quinze ans, le Conseil départemental a tissé des partenariats forts avec des associations qui agissent sur les politiques publiques départementales : nous sommes inquiets que le président De Calan et son exécutif semblent considérer davantage le tissu associatif comme des entreprises de prestation, voire des cabinets de conseil, au lieu d'agir avec modestie et humilité avec ces bénévoles et ces professionnels qui portent des projets de société.

Dans le secteur de la protection de l'enfance, personne n'hérite de certitude ou d'idées révolutionnaires : par des expérimentations (à l'image de Petits pas Grands pas), par de l'écoute, du partage et de la co-construction, l'accompagnement de ces jeunes filles et jeunes garçons qui souffrent des difficultés ou de l'absence de leur famille doit être digne et sans excès.

Finistère et Solidaires ne cautionnera jamais des politiques publiques reniant les principes démocratiques, annoncées de manière brutale et avec une méthode irrespectueuse envers le tissu associatif comme envers les élus départementaux.

Dans un contexte national de souffrance du médico-social, de manque de reconnaissance de l'ensemble des métiers du social, nous invitons le président De Calan à faire preuve de tact, de modestie et de respect pour mener des politiques départementales humbles et équilibrées avec les professionnels du Conseil départemental comme des associations du Finistère.»

PAC 2023 : vers un Frexit agricole ?

Le gouvernement d'Emmanuel Macron veut-il aller jusqu'à un Frexit agricole ? C'est la question qu'on est en droit de se poser suite aux échanges entre le ministre de l'Agriculture et la Commission européenne. Dans un communiqué, le député européen Éric Andrieu met en garde contre ce risque bien réel.



Pour une baisse de 50% des pesticides

La Commission européenne vient de rendre publiques ses observations sur la première version du *Plan Stratégique National (PSN)* proposée par la France pour la mise en œuvre de la nouvelle *Politique Agricole Commune (PAC)* à partir de 2023 : elle invite Paris à revoir en profondeur sa copie. Dans une réponse officielle rendue également publique, l'actuel ministre de l'Agriculture ne se montre pas particulièrement enclin à la négociation, allant même jusqu'à s'interroger sur la légitimité de la Commission à s'exprimer sur les choix français.

« La Commission réclame une révision en profondeur de l'orientation proposée par la France. C'est également mon constat : les objectifs de la stratégie *De la Ferme à la Fourchette* ne semblent pas être pris au sérieux par les autorités françaises et ce n'est clairement pas acceptable », fustige Éric Andrieu, en charge des questions agricoles au Parlement européen.

À lire le courrier du ministre qui va même jusqu'à contester le rôle de la Commission, pour prôner une subsidiarité totale et qui cite le *Green Deal* européen uniquement pour mettre en avant les initiatives franco-françaises, on aurait même l'impression que le gouvernement français prône la renationalisation de la

PAC pour s'extraire de la stratégie de durabilité promue par la Commission européenne.

« Il n'aura échappé à personne que nous sommes en période électorale, mais de là à flatter de la sorte l'électorat agricole le plus conservateur et plaider une sorte de Frexit agricole, c'est assez consternant de la part d'un exécutif qui se fait fort d'être pro-européen et fait mine de s'engager pour la transition environnementale », analyse Éric Andrieu.

« Deux objectifs clairs ont été mis en avant pour accompagner la transition de notre agriculture à horizon 2030 : la réduction de 50% de l'utilisation des pesticides, d'une part, et l'augmentation de la part de l'agriculture biologique à hauteur de 25% des surfaces agricoles, d'autre part. Pour atteindre ces objectifs, la proposition française n'est absolument pas à la hauteur », rajoute encore l'Eurodéputé PS.

« Il est urgent de rectifier le tir. »

Par exemple, la France dit être en mesure d'atteindre l'objectif de réduction des pesticides, non pas en 2030... mais dès 2025 ! Cela ne paraît pas sérieux au vu des tendances actuelles. De plus, la stratégie pour mobiliser la prochaine PAC pour y parvenir est juste illisible.



Les agriculteurs ont besoin de visibilité

Il en va de même pour l'augmentation des surfaces en agriculture biologique : la Commission pointe même un risque de recul des surfaces en bio, ayant pour cause l'abandon de l'aide au maintien de l'agriculture biologique.



Une proposition de piètre qualité

« Durant les négociations de la PAC, la France a été l'un des États membres à avoir le plus bataillé contre l'alignement de la PAC sur les objectifs du *Green Deal* et de la stratégie *De la Ferme à la Fourchette*. Mais les autorités françaises ont probablement « oublié » que, même si des latitudes peuvent être négociées, les États membres doivent justifier que l'argent de la PAC est employé pour atteindre les objectifs de la stratégie *De la Ferme à la Fourchette* », rappelle Éric Andrieu.

« La proposition française est de piètre qualité et le ton donné par la France à l'ouverture des négociations n'est pas de nature à rassurer : c'est un véritable bras de fer qui s'engage et cela risque de durer, ce qui fait peser un danger important pour les agriculteurs français qui pourraient être maintenus dans l'incertitude de longs mois », explique Éric Andrieu pour qui **« c'est un mauvais calcul, mieux vaut enclencher au plus vite la transition environnementale, quitte à réouvrir le débat sur les moyens budgétaires qu'elle nécessite. Nos agriculteurs ont besoin de visibilité et de constance pour être accompagnés vers plus de durabilité ».**

« La lettre d'observation de la Commission confirme que la proposition française a été bâclée et on ne peut que soutenir la Commission européenne et son premier vice-président Frans Timmermans pour revoir les ambitions à la hausse. Il est urgent de rectifier le tir, cela ne fait pas sérieux pour un gouvernement qui se voudrait aux avants-gardes de la construction européenne », conclut Éric Andrieu.

12 juin
Premier tour des
Législatives.

19 juin
Second tour des
Législatives.

Servitude volontaire

Alors que va s'engager la campagne des élections législatives, quel bilan tirer de la 15^e législature ? Le bilan du quinquennat d'Emmanuel Macron n'a pas pu être tiré à l'occasion de la Présidentielle, mais sa majorité à l'Assemblée aura du mal à éviter de présenter le sien.

Dans une note publiée par le « *Club des juristes* », Jean-Jacques Urvoas, revient longuement sur cette législature qui marque une vraie rupture par rapport à l'évolution générale sous la V^e République. **« Elle restera comme celle de l'effacement consenti de l'Assemblée nationale. »**

Le régime mis en place par le général de Gaulle en 1958 n'a jamais été parlementaire. Au contraire serait-on tenté de dire, tant la V^e République prend le contre-pied de la IV^e en faisant du président de la République la clé de voûte de la Constitution. L'abaissement du Parlement était quasiment la marque de fabrique de la V^e République.

« Par la suite, les successeurs du général de Gaulle ne se départirent pas de cette méfiance presque systématique à l'égard du Parlement, le confinant dans une modeste fonction de contrepoids », rappelle l'ancien Garde des Sceaux.

Heureusement, la vision dépréciative née de la pratique de la IV^e République s'éloignant des révisions permirent insensiblement à l'Assemblée nationale et au Sénat de recouvrer quelques prérogatives initialement effacées. C'est ainsi, comme l'avait souligné Laurent Fabius devant les étudiants de l'UBO le 11 mars dernier (voir *Cap Finistère* n°1386), que la loi constitutionnelle du 29 octobre 1974 permit à soixante députés ou à soixante sénateurs de saisir le Conseil constitutionnel sur le fondement de l'article 61. Celle du 4 août 1995 instaura une session parlementaire unique de neuf mois et créa une séance réservée à un ordre du jour fixé par chaque assemblée (art. 48) ou encore celle du 22 février 1996 qui confia aux Chambres la responsabilité de voter le budget social de la nation (art. 47-1).

« Puis », rajoute Jean-Jacques Urvoas, « en 2008, à l'initiative de Nicolas Sarkozy une vaste réécriture de 47 des 108 articles de la Constitution fut conduite aux fins de rééquilibrer les institutions par un accroissement des attributions des assemblées. Une capacité accrue de contrôle ou d'obligation de consultation, une plus grande liberté d'organisation interne,

des assouplissements de l'encadrement du travail législatif furent ainsi introduits. »

Or, en 2017, Emmanuel Macron a brutalement rompu avec cette tendance. **« Sans jamais réellement maquiller ses intentions, le Président aura systématiquement organisé le contournement des assemblées, cherchant en permanence à les vider de leur substance législative et les privant constamment de toute capacité de contrôle »,** déplore Jean-Jacques Urvoas.



Au nom de la rapidité et de l'efficacité, Emmanuel Macron n'a eu de cesse de limiter le rôle du Parlement et en particulier de l'Assemblée nationale qui n'a ni légiféré, ni contrôlé l'action de l'exécutif. Et il faut bien reconnaître que les membres de la majorité ont, dans l'ensemble, docilement accepté le rôle qui leur a été dévolu. Sauf les 45 député.e.s qui ont quitté le groupe majoritaire au cours du mandat.

La situation est si catastrophique qu'Emmanuel Macron a été obligé d'annoncer dans son programme : **« la réforme institutionnelle proposée en 2017 [ayant] été bloquée par les oppositions, nous changerons de méthode avec la mise en place d'une convention transpartisane afin de moderniser nos institutions, pour plus d'efficacité et de vitalité démocratique ».**

Pour Jean-Jacques Urvoas, **« il faudra donc affronter la crise de confiance qui nous frappe de plein fouet en dépassant les querelles de mots pour redonner à notre régime politique l'équilibre qui aurait dû être le sien et qu'il a perdu en raison de sa présidentialisation croissante. Cela conduira inévitablement à écarter la tentation du toilettage pour revisiter "le châtiement que la V^e République a imposé au Parlement". La matière est disponible, des propositions sont aussi nombreuses qu'indispensables, de multiples rapports encombrant les rayons des bibliothèques en attendant d'être relus. La plupart de ces évolutions n'imposent pas de revenir sur l'élection du président du suffrage universel et peuvent parfaitement s'inscrire dans le cadre du régime parlementaire majoritaire dont il demeure la clé de voûte. Et toutes convergent vers la nécessité, non pas de le "rénover" ou de le "renforcer" mais plus simplement de le respecter. »**

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1392 - Vendredi 6 mai 2022
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication :
Yves FORMENTIN-MORY
Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année
Adhérents : 25 euros
Non adhérents : 35 euros

Chèque à l'ordre de :
ADFFFPS

